



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-4-5

Séance du vendredi 15 novembre  
2019

### **CONVENTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT PAR DOTATION GLOBALISEE DES PRIX DE JOURNÉE NETS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP ET ENFANTS RELEVANT DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.  
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

#### **ABSENTE :**

Mme BOHN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2013-5-4-2 du 5 décembre 2013 relative à la convention type instaurant une mesure de simplification sur le financement des foyers pour adultes handicapés,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU les avis favorables de la 4<sup>ème</sup> Commission Solidarité et Autonomie du 4 octobre 2019 et de la 10<sup>ème</sup> Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement du 25 octobre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les trames types de convention, jointes en annexe à la présente délibération, relatives au financement par dotation globalisée des prix de journée nets des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour les adultes en situation de Handicap et les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer, sur la base de ces conventions type, les conventions particulières avec les représentants habilités des structures concernées,
- Abroge en conséquence les délibérations antérieures portant sur un objet similaire.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité